



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 30 avril 2026 – 19h00

Salle communale à Retzwiller

Sous la Présidence de Nicolas HOLLEVILLE, Président,
sur convocation en date du 24 avril 2026

Liste des délibérations

1^{ère} partie publiée le 05 mai 2026

2^{ème} partie publiée le 12 mai 2026

3^{ème} partie publiée le 24 juin 2026

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Thierry JACOBBERGER est désigné secrétaire de séance.

PUBLICATION DU 05 MAI 2026

DELIBERATION N° C20260406F

Vote taux d'imposition 2026 & fixation du produit de la taxe GEMAPI

Vote : 56 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260418R

Attribution de subventions PSE – campagne culturelle 2024/2025

Vote : 49 pour, 2 contre, 2 abstentions, 04 non-votants

PUBLICATION DU 12 MAI 2026

DELIBERATION N° C20260401A

Elections des membres au PETR du Pays du Sundgau

Vote secret : 56 pour, 0 contre

DELIBERATION N° C20260404D

Désignation des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vote secret : 55 pour, 0 contre

DELIBERATION N° C20260405E

Affectation des résultats 2025

Vote : 56 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260407G

Approbation des participations et dotations 2026

Vote : 51 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20260408H

Approbation des subventions affectées 2026

Vote : 50 pour, 1 contre, 4 abstentions, 2 non-votants

DELIBERATION N° C20260409I

Approbation des subventions exceptionnelles

Vote : 53 pour, 1 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20260410J

Approbation budget primitif 2026 : budget Principal

Vote : 56 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260411K

Approbation budget primitif 2026 : budget annexe assainissement

Vote : 52 pour, 2 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20260412L

Approbation budget primitif 2026 : budget annexe produits résiduels (OM)

Vote : 55 pour, 0 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20260413M

Approbation budget primitif 2026 : budget annexe SPANC

Vote : 55 pour, 0 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20260414N

Approbation budget primitif 2026 : budget annexe BAZDIEF

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260415O

Approbation création d'autorisations de programme et crédits de paiement aux budgets Principal & annexe assainissement

Vote : 54 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20260416P

Approbation des avances de trésorerie du budget Principal aux budgets annexes

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20260421U

Approbation renouvellement convention partenariat 2026 avec la Chambre de Métiers d'Alsace

Vote : 54 pour, 2 contre, 1 abstention

PUBLICATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N° C20260402B

Elections des membres à la Commission d'Appel d'Offres « CAO »

Vote secret : 56 pour, 0 contre

DELIBERATION N° C20260403C

Elections des membres à la Commission de Délégation de Service Public « DSP »

Vote secret : 54 pour, 0 contre

DELIBERATION N° C20260417Q

Approbation fixation nouveau montant de la redevance communautaire d'assainissement collectif (AC) à compter du 1^{er} juillet 2026

Vote : 42 pour, 7 contre, 8 abstentions

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20260430-C20260401A-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

*Désignations représentants au PETR Pays du Sundgau
Délibération n° C20260401A*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
Vote blanc : 01
Vote nul : 0
Non-votant : 0

Votes exprimés : 56
- **Dont « pour » : 56**
- **Dont « contre » : 0**

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIUARDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			



SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260401A
ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) du Pays du Sundgau

Vu le renouvellement du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit désigner les représentants qui siègeront au conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau ;

Considérant que les statuts du PETR du Pays du Sundgau prévoient que :

- le nombre de membres au sein du conseil syndical est porté à 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Vu les candidatures ;

Vu les résultats du scrutin secret ;

Le Conseil Communautaire,

DESIGNE en tant que représentants de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, au sein du conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, les conseiller(e)s communautaires/conseiller(e)s municipaux suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HOLLEVILLE Nicolas	JACOBBERGER Thierry
SOMMERHALTER Pascal	BAUR Patrick
GRANDGIRARD Franck	BURGY Annick
GLESS Michel	ROBISCHUNG Francis
SUTTER Bernard	GRAVEY Claire
KRESS Nicolas	BRUN Vincent
PONCET Stéphane	MEYER Myriam
NASS Denis	BRUNNER Dominique
BERBETT Alexandre	BARBEAU Laetitia
PROB Anne	GEIGER Claude
ULMANN Fabien	WADEL Boris
SCHLIENGER Bernadette	GENTZBITTEL Claude
ZINCK Jean-Michel	DAUBIAN DELISLE Bertrand
MARTINEAU Céline	WILHELM Patrick

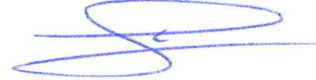
BARNABE Maurice	GESSIER Alain
FREYBURGER Nathalie	ADAM Jean-Bernard
WIEST Laurent	SCHOULLER Sébastien
WAECHTER Antoine	VIRON Boris

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

Election des membres commission « CAO »
Délibération n° C20260402B

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
Vote blanc : 01
Vote nul : 0
Non-votant : 0

Votes exprimés : 56
- **Dont « pour » : 56**
- **Dont « contre » : 0**

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			



ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260402B
ADMINISTRATION GENERALE
ELECTION DES MEMBRES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES « CAO »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres est composée du Président de la Communauté de Communes ou son représentant, Président de droit et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Vu la séance du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2026, approuvant la délibération n° C20260417 sur les modalités de dépôt des listes ;

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- **CONSTATE** qu'une seule liste est constituée en vue de l'élection des membres de la CAO prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° C20260417 en séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026.

La liste déposée comporte 5 titulaires et 5 suppléants.

Liste des candidats :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. GRANDGIRARD Franck	Mme PROB Anne
M. JACOBBERGER Thierry	M. ROBISCHUNG Francis
M. KRESS Nicolas	Mme BURGY Annick
M. VIRON Boris	M. CLORY Patrick
M. GENTZBITTEL Claude	M. BARNABE Maurice

Une seule liste ayant été déposée, le Président donne lecture de l'article L 2121-21 du CGCT :

« Si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture ».

Après que le Président ait donné lecture de la liste déposée,

Le Conseil Communautaire, institué à titre permanent la Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant, Président de droit et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

entérine la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme suit dans l'ordre de la liste déposée :

Président de la commission, membre de droit, M. Nicolas HOLLEVILLE, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. GRANDGIRARD Franck	Mme PROB Anne
M. JACOBBERGER Thierry	M. ROBISCHUNG Francis
M. KRESS Nicolas	Mme BURGY Annick
M. VIRON Boris	M. CLORY Patrick
M. GENTZBITTEL Claude	M. BARNABE Maurice

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Election des membres commission « DSP »
Délibération n° C20260403C

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont supplée : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
Votes blancs : 03
Vote nul : 0
Non-votant : 0

Votes exprimés : 54
- **Dont « pour » : 54**
- **Dont « contre » : 0**

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260403C
ADMINISTRATION GENERALE
ELECTION DES MEMBRES
COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC « DSP »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public est composée du Président de la Communauté de Communes ou son représentant, Président de droit et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 23 avril 2026, approuvant la délibération n° C20260418 sur les modalités de dépôt des listes ;

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) ;
- **CONSTATE** qu'une seule liste est constituée en vue de l'élection des membres de la DSP prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° C20260418 en séance du Conseil communautaire du 23 avril 2026.

La liste déposée comporte 5 titulaires et 5 suppléants.

Liste des candidats :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. GRANDGIRARD Franck	Mme PROB Anne
M. JACOBBERGER Thierry	M. ROBISCHUNG Francis
M. KRESS Nicolas	Mme BURGY Annick
M. VIRON Boris	M. CLORY Patrick
M. GENTZBITTEL Claude	M. BARNABE Maurice

Une seule liste ayant été déposée, le Président donne lecture de l'article L 2121-21 du CGCT :

« Si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture ».

Après que le Président ait donné lecture de la liste déposée,

Le Conseil Communautaire, institué à titre permanent la Commission de Délégation de Service Public (DSP) composée du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant, Président de droit et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

entérine la nomination des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) comme suit dans l'ordre de la liste déposée :

Président de la commission, membre de droit, M. Nicolas HOLLEVILLE, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. GRANDGIRARD Franck	Mme PROB Anne
M. JACOBBERGER Thierry	M. ROBISCHUNG Francis
M. KRESS Nicolas	Mme BURGY Annick
M. VIRON Boris	M. CLORY Patrick
M. GENTZBITTEL Claude	M. BARNABE Maurice

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

*Affectation des résultats budgets : principal & annexes 2025
sur exercice 2026 - Délibération n° C20260405E*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont supplée : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 56
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20260405E FINANCES/BUDGET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2026

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte financier unique avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif.

Affectation des résultats 2025 du budget principal

– Résultat à affecter :	3 644 883.67 €
– Solde d'exécution cumulé d'investissement R001 :	391 492.28 €
– Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 69 111.61 €
– Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0.00 €
– Report de fonctionnement R 002 :	3 644 883.67 €

Affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement

– Résultat à affecter :	765 565.12 €
– Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 :	- 163 098.68 €
– Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 514 474.00 €
– Affectation en réserves R 1068 en investissement :	677 572.68 €
– Report en exploitation R 002 :	87 992.44 €

Affectation des résultats 2025 du budget annexe OM

– Résultat à affecter :	371 809.39 €
– Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001 :	322 928.54 €
– Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 94 602.89 €
– Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0.00 €
– Report en fonctionnement R 002 :	371 809.39 €

Affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC

– Résultat à affecter :	- 1 609.06 €
– Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0.00 €
– Déficit reporté D 002 :	- 1 609.06 €

Affectation des résultats 2025 du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF)

– Résultat à affecter :	888 084,06 €
– Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 :	- 628 267.32 €
– Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0.00 €
– Report en fonctionnement R 002 :	888 084.06 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter les résultats des différents budgets tels que présentés ci-dessus.

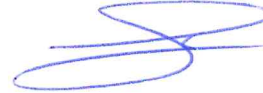
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré DECIDE par 56 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Vote taux d'imposition 2026 & fixation du produit de la taxe GEMAPI
Délibération n° C20260406F

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres

- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57

- Dont « pour » : 56
- Dont « contre » : 0

Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X		
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260406F
FINANCES/BUDGET
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026
ET FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales et de fixer le produit de la taxe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année en cours.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition 2026 selon le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales	Bases	Taux 2025	Proposition 2026	Produit fiscal attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25 282 000€	7,54%	7.54%	1 906 263€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	941 500€	43,81%	43.81%	412 471€
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	752 800€	9,60%	9.60%	72 269€
Cotisation foncière des entreprises	4 888 000€	27,19%	27.19%	1 329 047€

Pour la CFE, le taux maximum de droit commun est de 27,42% et le taux voté est de 27,19%, sans augmentation du taux de la CFE en 2026, la fraction de taux de 0,23% peut être est mis en réserve.

Pour information, la réserve de taux capitalisée pouvant être utilisé en 2027 est de 3,59%.

Vu le Courrier de l'EPAGE Largue en date du 22 janvier 2026 présentant le montant de la participation de la CCSAL à 111 270.79€.

Vu la présentation ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 56 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **FIXE les taux d'imposition 2026 comme suit :**
 - Taxe foncière sur le bâti : 7.54 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 43,81 %

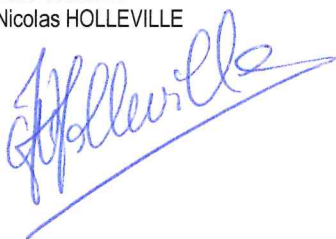
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,60 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,19 %

- **DECIDE** de mettre en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit : 0,23 % ;
- **FIXE** le produit de la taxe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2026 à **111 271,00 €**.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

Participations & dotations annuelles 2026 - Délibération n° C20260407G

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice



SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260407G PARTICIPATIONS & DOTATIONS ANNUELLES 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 03 voix contre et 03 abstentions, approuve les participations & dotations annuelles 2026, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant le détail qui suit :

Compte	Code analytique	Organisme	Montant réalisé 2025	Montant budget 2026
6553	GG	SIS 68	400 004,72 €	405 091,64 €
6558	GG	Brigade verte	107 328,30 €	112 787,78 €
65568	GG	PETR (cotisation annuelle + révision du SCOT)	135 394,00 €	137 290,00 €
6568	GG	Mission locale Saint-Louis Altkirch	19 117,00 €	19 117,00 €
6568	GG	Initiative Sud Alsace	5 000,00 €	5 000,00 €
6568	GG	La chambre des métiers d'Alsace	3 918,75 €	4 000,00 €
65568	GG	ADAUHR	2 200,00 €	2 200,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Subventions affectées 2026 - Délibération n° C20260408H

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 04
Dont non-votants : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIUARDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X		
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260408H

FINANCES/BUDGET

SUBVENTIONS AFFECTEES 2026

Vu les compétences de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et dans une démarche de soutien des acteurs œuvrant pour le dynamisme et la préservation du territoire ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer et d'inscrire les subventions suivantes :

SUBVENTIONS NON CONVENTIONNEES :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant N-1	Montant demandé 2026
GG	CLEE- Passeurs d'expériences	Forum entreprises/éducation	1 000,00 €	1 000,00 €
GG	Sundgo radio	Contribution au carnaval de Dannemarie	2 000,00 €	2 000,00 €
GG	AFUT	Subvention/contribution annuelle	2 000,00 €	2 000,00 €
ECO	ADIRA	Subvention/contribution annuelle	3 825,00 €	3 655,00 €
ACT SOC	Collège Jean Monnet DANNEMARIE	Sorties et voyages scolaires	3 605,90 €	8 700,00 €
ACT SOC	Association sportive - Collège Jean Monnet DANNEMARIE	Sorties et activités sportives scolaires	2 125,00 €	2 125,00 €
ACT SOC	Collège de la Largue SEPPOIS-le-BAS	Soutien au projet piscine pour les 6èmes	5 000,00 €	5 466,00 €
RASED	Association OCCE - RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	1 600,00 €	1 600,00 €
ACT SOC	Restaurants du Coeur	Soutien au fonctionnement de l'association	1 500,00 €	1 500,00 €
ACT SOC	Association Pas à Pas Saint-Louis	Soutien au fonctionnement de l'association (antenne Altkirch)	4 500,00 €	4 500,00 €
ACT SOC	Commune de Dannemarie	Soutien à la venue d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein	1 265,20€	3 057,85 € dans la limite de 50% du reste à charge

Budget de subventions liées à des programmes d'actions spécifiques et engagés avec d'autres partenaires :

Code analytique	Projet	Montant N-1	Montant proposé 2026	I/F
PVD	Budget de subvention allouée aux particuliers dans le cadre de la rénovation à l'habitat - Alsace rénov & du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne	11 945,75 €	23 000,00 €	F
PSE	Subventions attribuées dans le cadre des PSE	230 844,97 €	236 000,00 €	F

MOBI	Subventions financières pour incitation au Covoiturage	742,50 €	5 000,00 €	F
ECO	Programme ACCOR – amélioration du commerce	0 €	25 000,00 €	F
ECO	Budget alloué au cofinancement Leader pour les projets d'entreprises	0 €	7 000,00 €	F

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 01 voix contre, 04 abstentions et 02 non-votants :

- **APPROUVE** le montant des subventions affectées pour l'année 2026, telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires au budget prévisionnel 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JABOBERGER



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

Attribution subs exceptionnelles - Délibération n° C202604091

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X		
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260409I

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Considérant que les associations peuvent déposer des demandes de subventions au fil de l'eau tout au long de l'année ;

Considérant que les demandes sont instruites selon les critères d'éligibilité et d'analyse ainsi que des crédits de subventions restant ouverts au budget de l'année en cours, il est proposé au Conseil communautaire d'inscrire une enveloppe budgétaire :

Budget pour des subventions demandées au fil de l'eau :

Code analytique	Projet	Montant versé 2025	Montant proposé 2026	I/F
GG / ACT SOC	Budget alloué pour les autres associations pour les demandes au fil de l'eau	45 000,00 €	30 000,00 €	F

Vu les demandes et l'instruction des projets ci-dessous :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant demandé 2026
GG	Association Théâtre en Haute Alsace	Projet spectacle musical « Ardwibele » avec participation de l'Ecole de musique de la Région de Dannemarie (Montant du projet : 80 750€)	5 000,00 €
ACT SOC	Collège Nathan Katz Burnhaupt-le-Haut	Sorties et voyages scolaires	2 500,00 €
ACT SOC	Association SEMAPHORE Mulhouse	Dispositif boussole des jeunes Haut-Rhin	500,00 €
ACT SOC	Commune de Montreux-Vieux	Campagne dépistage cancer du sein	937,00 € 50% du reste à charge

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions exceptionnelles, telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 01 voix contre et 03 abstentions :

- **APPROUVE** l'attribution du montant des subventions exceptionnelles telles que présentées ci-dessus ;

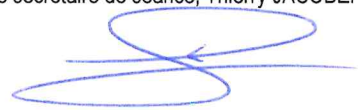
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et seront prélevés sur les enveloppes de subventions à attribuer au fil de l'eau, telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à en engager les versements ;
- **CHARGE** le Président de notifier les montants attribués auxdits associations/organismes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Approbation budget primitif 2026 – budget principal
Délibération n° C20260410J

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 56
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
PFETTERHOUSE	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-JULICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260410J
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026
Budget Principal (M57)

Le budget primitif proposé pour 2026 prévoit un vote par chapitre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 14 937 314,00 € et celle de la section d'investissement à 4 653 373,53 €.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 19 590 687,53 €, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 56 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 comme suit :

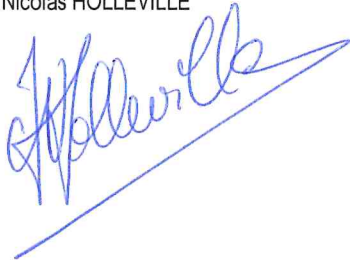
Fonctionnement	BP 2026
Dépenses	14 937 314,00
011 - Charges à caractère général	2 447 043,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 245 321,00
014 - Atténuations de produits	1 573 697,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 881 696,00
66 - Charges financières	75 000,00
67 - Charges spécifiques	13 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	182 562,67
023 - Virement à la section d'investissement	3 102 994,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	416 000,00
Recettes	14 937 314,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 644 883,67
013 - Atténuations de charges	99 101,33
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 835 085,00
73 - Impôts et taxes	2 320 893,00
731 - Fiscalité locale	4 148 617,00
74 - Dotations et participations	2 570 840,00
75 - Autres produits de gestion courante	101 400,00
77 - Produits spécifiques	500,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 994,00

Investissement	BP 2026 + RAR
Dépenses	4 653 373,53
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 994,00
041 - Opérations patrimoniales	210 000,00
13 - Subvention d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	254 600,00
20 - Immobilisations incorporelles	587 973,85
204 - Subventions d'équipement versées	173 545,00
21 - Immobilisations corporelles	1 047 946,68
23 - Immobilisations en cours	2 161 314,00
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00
Recettes	4 653 373,53
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	391 492,28
021- Virement de la section de fonctionnement	3 102 994,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	416 000,00
041 - Opérations patrimoniales	210 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
13 - Subventions d'investissement	522 886,92
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
27 - Dépôts et cautionnements	0,00

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

Approbation budget 2026 « BOM » - Délibération n° C20260412L

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
	EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X		
	ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
	ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X		
	FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
	MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260412L
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026
Budget annexe Produits résiduels (OM)

Le budget annexe Produits résiduels (OM) est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 3 733 767,39 €

La section d'investissement s'équilibre à : 760 044,54 €

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif annexe Produits résiduels « OM » de l'exercice 2026 pour un montant total de 4 493 811,93 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

L'extension de la fongibilité des crédits aux M4 telle qu'appliquée dans le M57, autorisant le Président à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 55 voix pour, 0 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 annexe Produits résiduels « BOM » comme suit :

Fonctionnement		BP 2026
Dépenses		3 733 767,39
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		
011 - Charges à caractère général		2 834 609,39
012 - Charges de personnel et frais assimilés		360 000,00
014 - Atténuations de produits		
65 - Autres charges de gestion courante		50 000,00
66 - Charges financières		42 000,00
67 - Charges spécifiques		11 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		21 000,00
022 - Dépenses imprévues (Fonctionnement)		
023 - Virement à la section d'investissement		95 630,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		319 528,00
Recettes		3 733 767,39
002 - Résultat de fonctionnement reporté		371 809,39
013 - Atténuations de charges		300,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 150 000,00
75 - Autres produits de gestion courante		155 000,00
77 - Produits spécifiques		500,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		56 158,00

Investissement		BP 2026 + RAR
Dépenses		760 044,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		56 158,00
041 - Opérations patrimoniales		-
020 - Dépenses Imprévues (Investissement)		-
16 - Emprunts et dettes assimilées		76 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		56 375,15
204 - Subventions d'équipement versées		-
21 - Immobilisations corporelles		392 755,74
23 - Immobilisations en cours		178 755,65
Recettes		760 044,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		322 928,54
021 - Virement de la section de fonctionnement		95 630,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		319 528,00
041 - Opérations patrimoniales		-
10 - Dotations, fonds divers et réserves		21 958,00
13 - Subventions d'investissement		-


- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Approbation budget primitif 2026 « SPANC » - Délibération n° C20260413M

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice



SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N°C20260413M
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026
Budget annexe SPANC

Le budget annexe « SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

Total de la section de fonctionnement : 39 560.00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2026 pour un montant total de 39 560.00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

L'extension de la fongibilité des crédits aux M49 telle qu'appliquée dans le M57, autorisant le Président à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 55 voix pour, 0 voix contre et 02 abstentions :

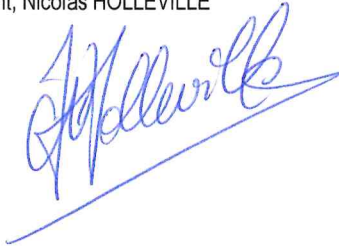
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 « SPANC » comme suit :

Fonctionnement	BP 2026
Dépenses	39 560,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 609,06
011 - Charges à caractère général	17 250,94
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00
67 - Charges spécifiques	600,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00
Recettes	39 560,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 560,00
77 - Produits spécifiques	

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Approbation budget 2026 « BAZDIEF » - Délibération n° C20260414N

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 57
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEIN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
	EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X		
	ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
	ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X		
	FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-JLRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260414N
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026
Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten

Le budget annexe « BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57 (sans code fonction).

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue de Diefmatten pour un montant global de 2 553 369.28€.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 annexe « BAZDIEF » comme suit :

Fonctionnement		BP 2026
Dépenses		1 286 834,64
011 - Charges à caractère général		20 300,00
023 - Virement à la section d'investissement		638 267,32
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		628 267,32
Recettes		1 526 351,38
002 - Résultat de fonctionnement reporté		888 084,06
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		638 267,32

Investissement		BP 2026
Dépenses		1 266 534,64
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		628 267,32
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		638 267,32
Recettes		1 266 534,64
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
021- Virement de la section de fonctionnement		638 267,32
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		628 267,32

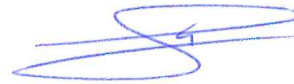
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

*Approbation création d'autorisations de programme et crédits de paiements
aux budgets Principal & annexe assainissement
Délibération n° C202604150*

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont supplée : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
RETZWILLER	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			



SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260415O

FINANCES

APPROBATION CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS AUX BUDGETS PRINCIPAL & ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire en date du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Considérant que depuis l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il a été institué la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Pour l'année 2026, il est proposé de créer trois autorisations de programme :

- Une pour le budget général, une autorisation de programme relative aux travaux de rénovation générale de la Maison de la nature pour 1 548 100€ ;
- Deux pour le budget annexe assainissement :
 - o Schéma directeur de l'assainissement pour 1 200 000€
 - o Bernwiller Tranche 3 pour 1 600 000€

Les crédits de paiement pour chaque autorisation de programmes sont détaillés ci-dessous :

Budget : Budget Général
N° de l'autorisation de Programme : 2026-001-BG MNS T1
Intitulé du Programme : Maison de la nature - Rénovation Générale - Tranche 1

SERVICE	Montant de l'opération	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	Montant total CP
MN	1 548 100,00	336 000,00	309 620,00	619 240,00	154 810,00	128 430,00	1 548 100,00

Budget : Budget Assainissement
N° de l'autorisation de Programme : 2026-001-ASS SDA
Intitulé du Programme : Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA)

SERVICE	Montant de l'opération	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Montant total CP
ASS	1 200 000,00	100 000,00	366 000,00	366 000,00	368 000,00	1 200 000,00

Budget : Budget Assainissement
N° de l'autorisation de Programme : 2026-001-ASS BERN T3
Intitulé du Programme : Bernwiller Tranche 3

SERVICE	Montant de l'opération	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total CP
ASS	1 600 000,00	200 000,00	800 000,00	600 000,00	1 600 000,00

Vu la présentation ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiements du budget général, tels que présentés :
 - AP 2026-001-BG MNS T1 du Budget Général à 1 548 100€ ;
- **APPROUVE** les autorisations de programme et les crédits de paiements du budget annexe assainissement, tels que présentés :
 - AP 2026-001-ASS SDA du Budget Assainissement à 1 200 000€
 - AP 2026-002-ASS BERN T3 du Budget Assainissement à 1 600 000€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Approbation avances de trésorerie du budget Principal aux budgets annexes
Délibération n° C20260416P

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 57
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X		
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260416P

FINANCES

APPROBATION AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1412-1, L. 2224- et L 2224-2 et R2221-70 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°C20241213 en séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant sur la création des comptes au Trésor autonome aux budgets annexes : assainissement, produits résiduel (BOM), SPANC ;

Considérant la gestion en régie directe dotée de la seule autonomie financière des services publics industriels et commerciaux des produits résiduels (BOM), de l'assainissement et du SPANC par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, faisant l'objet de budgets annexes ;

Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes.

Compte-tenu du caractère fluctuant des encaissements des budgets annexes, liés à un rythme de facturation progressif, alors même que ces budgets doivent supporter des décaissements réguliers, des décalages de trésorerie peuvent apparaître. Afin de pallier ces insuffisances ponctuelles de trésorerie, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'avances de trésorerie du budget principal vers les budgets annexes.

Cette opération est effectuée pour une période infra-annuelle qui ne peut excéder 1an (12mois) et constitue une opération non budgétaire. Le versement d'une avance de trésorerie pour une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de douze mois ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable, constitue une opération de trésorerie non budgétaire et se traduit ainsi :

- Dans les comptes de la régie : débit du compte 515 « Compte au Trésor » par le crédit du compte 5192 « Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement (régies non personnalisées) » ;
- Dans les comptes de la collectivité de rattachement : débit du compte 553 « Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière » par le crédit du compte 515 (ordre de paiement de nature « mouvements trésorerie et assimilés »).

Les montants maximums de l'avance de trésorerie non budgétaire par le budget principal, ainsi que les modalités de versement et de remboursement sont définis ainsi :

Budget	Montant maximum de l'avance de trésorerie	Date de prise d'effet	Date limite de remboursement	Modalités de versements
Budget Assainissement	800 000€	15 mai 2026	14 mai 2027	Au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs
Budget Produits résiduels (BOM)	300 000€	15 mai 2026	14 mai 2027	Au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs
Budget SPANC	20 000€	15 mai 2026	14 mai 2027	Au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs

Vu la présentation ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'avances de trésorerie non budgétaire du budget Principal vers les budgets annexes suivants :
 - Budget annexe assainissement
 - Budget annexe produits résiduels (BOM)
 - Budget annexe SPANC
- **FIXE** les montants maximums de ces avances de trésorerie comme suit :

Budget	Montant maximum de l'avance de trésorerie
Budget Assainissement	800 000€
Budget Produits résiduels (BOM)	300 000€
Budget SPANC	20 000€

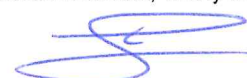
- **FIXE** les dates de prise d'effet de ces avances de trésorerie au 15 mai 2026 et de remboursement au plus tard au 14 mai 2027 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus :
Membres en fonction :

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
*Approbation fixation nouveau montant redevance communautaire « AC »
à compter du 1^{er} juillet 2026 - Délibération n° C20260417Q*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 42
- Dont « contre » : 07
Dont abstentions : 08

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE Procurator	Maurice	Titulaire/M	X		
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X		
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X		
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20260417Q
ASSAINISSEMENT
APPROBATION FIXATION
NOUVEAU MONTANT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) à compter du 1^{er} juillet 2026

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 juin 2025, portant le n° C20250607, relative à la fixation des montants de la redevance communautaire d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025, portant le n° C20251212, relative à la fixation du montant de la redevance « Performance 2026 systèmes d'assainissement collectif »

Considérant que le service public d'assainissement collectif constitue un service public industriel et commercial financé principalement par les redevances des usagers ;

Compte tenu de la stratégie pluriannuelle d'investissement, élaborée afin de répondre aux exigences des directives européennes ERU (dite DERU) et DCE (directive-cadre sur l'eau), ayant pour objectif la protection de l'environnement contre l'impact des rejets d'eaux usées des collectivités en assainissement collectif. Ces directives fixent des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces) et des eaux souterraines ;

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement proposent une **augmentation tarifaire de la redevance**, s'inscrivant dans le cadre des actions et projets d'investissement identifiés par l'ensemble des acteurs et partenaires (État, AERM, DDT), et jugés nécessaires pour les dix prochaines années.

Elle vise à maintenir le patrimoine existant tout en limitant le recours à l'emprunt, afin de réduire le coût total des crédits. Elle permet également de garantir un niveau de fonctionnement adapté à l'inflation, d'assurer nos missions de service public, et de poursuivre notre démarche d'amélioration continue dans la relation avec les usagers et les habitants.

L'augmentation de la part fixe et de la part variable a pour objectif d'assurer l'équilibre financier du service tout en maintenant un niveau de prestation conforme aux exigences réglementaires.

Vu les articles R.2224-19-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales »

Vu l' article L.2224-12-2 du CGCT

Vu les articles L. 1331-1 à L. 1331-10 du code de la Santé Publique ;

Considérant que le Conseil communautaire institue une redevance d'assainissement collectif pour la part du service qu'il assure, et en fixe le tarif ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre du budget annexe de l'assainissement collectif conformément aux règles applicables aux SPIC, notamment afin de couvrir les charges d'exploitation, les amortissements, les investissements de renouvellement et les obligations réglementaires ;

Considérant que :

- la **part variable** est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dès lors que cet usage génère un rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement
- la **part fixe** est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement ;

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement proposent de fixer, à compter du 1er juillet 2026, le nouveau montant de la redevance communautaire d'assainissement collectif applicable sur l'ensemble du périmètre communautaire, comme suit :

*63,60 € HT pour la partie fixe – abonnement annuel
2,70 €/m3 HT pour la partie variable calculée par m3 d'eau prélevée ou consommée.*

La redevance pour « la performance des réseaux d'assainissement collectif » sera collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est fixé et notifié à la CC Sud Alsace Largue. Le montant actuel est de 0.147 € ht pour l'année 2026.

Vu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de l'assainissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 42 voix pour, 07 voix contre et 08 abstentions :

- **FIXE** le nouveau montant annuel de la redevance d'assainissement collectif à 63,60 € HT pour la partie fixe – abonnement au service d'assainissement collectif ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'assainissement collectif à 2,70 €/m3 HT d'eau prélevée ou consommée pour la partie variable
- **PRECISE** que les nouveaux montants de la redevance communautaire d'assainissement collectif pour la partie fixe et la partie variable s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2026 sur tout le périmètre communautaire Sud Alsace Largue.
- **RAPPELLE** que la redevance pour « la performance des réseaux d'assainissement collectif » sera collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est fixé et notifié à la CC Sud Alsace Largue. Le montant actuel est de 0.147 € Ht/m3 pour l'année 2026.
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au Budget Annexe de l'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00
Attribution de subventions PSE campagne culturelle 2024-2025
Délibération n° C20260418R

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont supplée : 01
- Dont représenté : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 02
Dont non-votants : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
VIRON	Boris	Titulaire/CM	X				
DIEFMATTEN	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260418R
ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)
Campagne culturelle 2024-2025

Vu les délibérations n°C20211208 en date du 20 décembre 2021 et n°C20220904 en date du 29 septembre 2022 du Conseil communautaire approuvant et validant l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Vu la délibération n°C20230907 en date du 28 septembre 2023 concernant le dispositif PSE 2024 – 2028 ;

Vu l'adhésion au dispositif et le respect des engagements des agriculteurs tels que présentés ;

Vu le soutien financier de l'agence de l'eau à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à hauteur de 90% des aides versées,

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les montants suivants aux exploitations agricoles concernées, au titre des PSE, pour la campagne culturelle 2024-2025 :

PSE 2023-2027

NOM DE L'EXPLOITATION	SIRET	MONTANTS A VERSER par la CCSAL en 2026
BLONDE Régis	84778384200010	2 741,00 €
BRUCKERT Patrick	45231902300019	2 850,00 €
EARL ADAM Marc	35024405900019	8 000,00 €
EARL DANGEL	31569660900033	8 000,00 €
EARL DE L'EST-HOFFSTETTER	32127725300027	7 300,00 €
EARL DEIBER GAETAN	33232026600015	7 500,00 €
EARL DES PEUPLIERS	39193430400026	8 000,00 €
EARL DU BRUGEL	41369560200024	8 000,00 €
EARL ECKENSCHWILLER	53077974300018	8 000,00 €
EARL GOLDSCHMIDT	31608454000020	8 000,00 €
EARL HASENBOEHLER	98325642100014	7 989,00 €
GAEC DE LA GARE	38420337800011	7 737,65 €
GAEC GNAEDIG	31608444100013	8 000,00 €
GAEC LEY	31569657500036	8 000,00 €
GARD Jean-François	48789256400039	760,00 €
HAENNIG Christian	34952696200015	5 350,00 €

HASENBOEHLER Thomas	53419705800017	3 700,00 €
NAEGELEN MATHIEU	82409085600017	3 554,37 €
PETER SEBASTIEN	49366267000014	1 100,00 €
SCEA BELLEFONTAINE	83833228600015	4 500,00 €
SCEA DU HALTSCHBACH	51116714000017	7 300,00 €
SCEA ROY	33899260500018	8 000,00 €
STIMPFLING BERNARD	41981259900019	8 000,00 €
<i>soit au TOTAL</i>		<i>142 382,02 €</i>

PSE 2024-2028

NOM DE L'EXPLOITATION	SIRET	MONTANTS A VERSER par la CCSAL en 2025
DIETSCH Claude	89915085800012	8 000,00 €
EARL CLAUDE	43302628300013	8 000,00 €
EARL DU BREUIL	45336844100037	8 000,00 €
EARL HAEBIG	43367430600025	7 905,90 €
EARL LE MONT DES ETOILES	89311559200014	4 890,00 €
EARL MEYER Jean-Luc	35247361500016	5 150,00 €
GAEC DES RIVIERES	48881079700016	8 000,00 €
GAEC GERSTER	32235741900025	7 699,68 €
GERBER Jean-Luc	41537164000012	2 625,96 €
SCEA Barbier	75361856000019	8 000,00 €
SCEA ROGER BRUN	30655114400034	5 744,90 €
SCEA DES CHOUX	41346842200014	3 131,41 €
SCEA GEIGER	82364663300011	7 569,33 €
SCHNOEBELEN Frank	82187981400019	2 706,84 €
WOLFER Régine	90125990300010	6 780,24 €
<i>soit au TOTAL</i>		<i>94 204,26 €</i>

Le montant total affecté aux PSE 2023-2027 et aux PSE 2024-2028 s'élève à 236 586,28€ avant déduction des aides de l'Agence de l'eau, pour la campagne culturelle 2024-2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 49 voix pour, 02 voix contre, 02 abstentions et 04 non-votants :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions au titre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) aux exploitants agricoles tels que définies dans les PSE et présentés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE

Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER




Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 30 avril 2026 – 19h00

*Approbation renouvellement convention avec la Chambre de Métiers
d'Alsace - Délibération n° C20260421U*

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 24 avril 2026

Sont présents 53 membres titulaires
Sont absents 06 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 03

Votants : 57
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	WERNER	Stéphane	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	BOSSWINGEL	Rachel	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBGERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/CM	X			
	GASCHY	Benoît	Titulaire/CM	X			
BRECHAUMONT	BLONDE	Mathieu	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	SIMET	Luc	Titulaire/A	X			
	DZIURDZI	Marie-Laure	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	VIRON	Boris	Titulaire/CM	X			
	VERCOUTER	Lionel	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	BRUN	Vincent	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
ETEIMBES	KLINGLER	Thierry	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	GROSS	Pascal	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Virginie	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	RICKLIN	Christophe	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	ADAM	Jean-Bernard	Titulaire/M	X			
MAGNY	LAPOTRE	Denis	Titulaire/M	X			
MANSPACH	WIEDEMANN	Pascal	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	DAUBIAN DELISLE	Bertrand	Titulaire/M	X			
	WILHELM Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	CONRAD	Jean-Louis	Titulaire/A			X	WILHELM Patrick
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
PFETTERHOUSE	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
RETZWILLER	PROB	Anne	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	JULIEN	Loïc	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	HOFSTETTER	Geneviève	Titulaire/A	X			
	PONCET	Stéphane	Titulaire/A	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M	X			
STRUETH	ZINCK	Jean-Michel	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	WELTERLIN	Marie	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	WININGER	Sébastien	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	STUTZMANN	Marc	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	KRESS	Nicolas	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20260421U
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROBATION RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Vu la délibération n°C20250426 en séance du Conseil communautaire du 10 avril 2025, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA Alsace) ;

Considérant que la Chambre de Métiers d'Alsace propose de renouveler cette convention pour l'année 2026 ;

Dans le cadre sa compétence développement économique, la CCSA souhaite mieux accompagner les mutations des entreprises présentes sur son territoire. Ainsi, la CCSAL a impulsé une démarche partenariale visant à créer de nouvelles synergies entre les acteurs publics et privés.

Au travers de cette convention, la CCSAL renforce sa coopération avec la CMA (Chambre des métiers d'Alsace) et garde une dynamique territoriale. D'une durée de 12 mois, elle permettra de développer des actions concrètes en faveur des entreprises artisanales du territoire.

En 2026, deux actions seront conduites :

- Des suivis post-créations d'entreprises. Les trois premières années des jeunes entreprises sont souvent critiques pour leur pérennité. Les entreprises nouvellement créées sont particulièrement vulnérables durant leurs premières années. Un suivi précoce permet de détecter rapidement les signaux faibles, rompre l'isolement du nouveau dirigeant de la jeune entreprise, seul décisionnaire et souvent débordé par les tâches opérationnelles. Un accompagnement personnalisé réduit significativement le risque de défaillance précoce.
- Le financement de 10 adhésions à la marque Artisans d'Alsace. Cette marque, soutenue par la CeA, a pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux et de cultiver les talents alsaciens. Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits et de fabrications locales. La marque Alsace permet aux artisans de se démarquer, de valoriser son image et de bénéficier d'une meilleure visibilité (mise en réseau et kit de communication de la marque).

Ces deux actions ont un coût de 2 400 € pour la réalisation de 4 suivis d'entreprises et de 3 120 € pour l'accréditation de 10 entrepreneurs de la CCSAL à la marque Artisans d'Alsace.

Vu la présentation de la convention de partenariat avec la CMA ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace pour une durée 12 mois, telle que présentée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée, tous documents y afférents, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et à engager le versement ;
- **DEMANDE D'INSCRIRE** les montants nécessaires au budget 2026, soit 2 400 € TTC pour les suivis post-crédation d'entreprises et 3 120 € TTC pour la marque Artisans d'Alsace.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Agir et réussir pour l'artisanat »

Entre,

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, ayant son siège 7 rue de Bâle à Dannemarie (68210), représentée par MonsieurPrésident, habilité par la délibération du Conseil Communautaire en date du, ci-après désignée « CCSAL »

D'une part,

Et,

La Chambre de Métiers d'Alsace, établissement public de l'État créé par ordonnance du 6 décembre 1899 et régi par les dispositions des articles 103 et suivants du code professionnel local (loi du 26 juillet 1900), maintenus en vigueur par la loi du 1^{er} juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (JO du 3 juin 1924), dont le siège est situé à Schiltigheim, 30 avenue de l'Europe représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc HOFFMANN, ci-après désignée « CMA »

D'autre part,

Ensemble désignées « les parties ».

LES PARTIES SIGNATAIRES DECLARENT ET CONVIENTENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'est engagée dans le programme « Petite Ville de Demain » pour accompagner les mutations de son territoire. Dans ce cadre, elle fait du développement économique l'une de ses priorités, se donnant pour ambition de créer les conditions favorables à ce développement pour les entreprises de son territoire.

La CMA, en lien avec les organisations professionnelles de l'artisanat et ses partenaires, a pour objectif d'accompagner les artisans dans toutes les étapes de leur parcours.

La CCSAL a impulsé une démarche partenariale visant à créer plus de synergies entre les acteurs publics et privés, pour développer l'ensemble de ses politiques. Partageant une volonté commune d'œuvrer au service de la dynamique territoriale, la CCSAL et la CMA entendent poursuivre leur coopération au travers de la présente convention.

Ils sont de plus en plus demandeurs de produits et fabrications locales et veulent davantage acheter par des circuits courts. Le site de la marque ARTISAN D'ALSACE leur permet d'identifier les artisans accrédités par activité et par secteurs géographique.

La marque ARTISAN D'ALSACE permet

- ❖ Aux entreprises accréditées de :
 - Se démarquer,
 - Valoriser une image associée à un savoir-faire et une qualification
 - Bénéficier d'une meilleure visibilité avec un kit de communication individuel, mis à disposition par la CMA et d'une mise en réseau.
- ❖ A la collectivité de :
 - Mieux connaître les entreprises locales, ainsi que leurs atouts
 - Conforter son marketing territorial en s'appuyant sur un réseau d'entreprises remarquables apportant une valeur ajoutée pour le territoire,
 - Renforcer son attractivité

ARTICLE 3- GOUVERNANCE

Un comité technique (CoTech) se réunira au démarrage de la convention, puis semestriellement pour faire le bilan et pour réagir à l'actualité et aux nouvelles tendances.

Ce comité technique sera constitué d'agent(s) du Service Développement Economique de la CCSAL, d'agent(s) de la Direction des Affaires Economique (DAE) de la CMA et, selon leur volonté de participation, de représentant(s) élu(s) de la CCSAL et de la CMA.

ARTICLE 4- DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de douze mois.

La CMA présentera un bilan des actions effectivement menées dans le cadre de ce partenariat à la fin de la période de la présente convention. Ce bilan global servira de référentiel pour un éventuel renouvellement de la présente convention.

Les parties s'engagent à faire vivre ce cadre collaboratif dans la durée.

ARTICLE 5- DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET MATERIELLES

Les parties s'engagent à mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la réussite de ce partenariat.

Pour le déploiement du programme de cette convention tel que détaillé en annexe, la CCSAL s'engage à verser à la CMA :

- 2 400,00 € net de taxes pour la réalisation de 4 suivis d'entreprises créées depuis moins de trois ans,
- 3 120,00 € toutes taxes comprises (TTC) pour l'accréditation de 10 artisans à la marque ARTISAN D'ALSACE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA C

La présente convention d'application financière a pour objet de définir et de préciser les actions, leur montant et leurs modalités de mise en œuvre entre les parties, devant permettre de répondre aux enjeux qu'elles ont conjointement identifiés pour accompagner les entreprises artisanales de la CCSAL à appréhender au mieux les mutations en cours, favoriser leur compétitivité et ainsi contribuer au développement du territoire.

Il s'agit de coordonner les actions de chacune des parties dans un cadre commun et de mener des actions conjointes pour une meilleure efficacité.

La signature de la présente emporte acceptation de l'annexe opérationnelle et financière jointe.

ARTICLE 2 – ENJEUX ET AXES DU PARTENARIAT

Les actions mises en œuvre énoncées ci-dessous sont détaillées dans l'annexe opérationnelle et financière :

Axe 1 : Les suivis post-crétion d'entreprises

Les trois premières années des jeunes entreprises sont souvent critiques pour leur pérennité. Les entreprises nouvellement créées sont particulièrement vulnérables durant leurs premières années (modèle économique en construction, trésorerie fragile, clientèle encore instable).

Un suivi précoce permet de :

- Détecter rapidement les signaux faibles (tensions financières, isolement du dirigeant, difficultés commerciales ou réglementaires),
- Rompre l'isolement du nouveau dirigeant de la jeune entreprise, seul décisionnaire et souvent débordé par les tâches opérationnelles. Un suivi permet d'ouvrir des orientations du dirigeant vers les bons interlocuteurs au bon moment,
- Anticiper les besoins et préparer l'entreprise aux étapes suivantes,
- Favoriser l'ancrage territoriale des jeunes entreprises en proposant un accompagnement de proximité et une intégration dans l'écosystème économique local

Un accompagnement personnalisé réduit significativement le risque de défaillance précoce, de sécuriser le parcours de développement de la jeune entreprise et, ainsi, de renforcer durablement le tissu économique territorial.

Axe 2 : La marque ARTISAN D'ALSACE

La marque ARTISAN D'ALSACE est une marque co-déposée par la CMA et l'ADIRA, et soutenue par la CeA.

Elle a pour but de valoriser les savoir-faire artisanaux, cultiver les talents alsaciens. Elle permet aux dirigeants d'entreprises d'être approuvés et reconnus en tant qu'artisans alsaciens.

Le soutien des savoir-faire et de la culture locale sont de plus en plus importants pour les consommateurs, aussi bien pour des raisons de consommation raisonnée que des questions de coût.

- Des options complémentaires pourront éventuellement être activées au cours de ce contrat sur demande de la CCSAL à la condition d'être commandées au moins quatre mois avant la date de l'événement et sous réserve d'être validées par la CMA :

- o L'organisation par la CMA d'une soirée-événement « Apéro de la Marque » à hauteur de 1200 €,
- o Commande par la CMA d'un « buffet-traiteur » d'une valeur de 720 € TTC pour clôturer cette soirée.

À la fin de l'opération, la CMA présentera au partenaire un bilan d'exécution et la facture correspondant aux actions réalisées. La CCSAL versera sa contribution par virement bancaire directement sur le compte de la CMA.

Les montants dus seront versés sous 30 jours après l'émission de la facture. En cas de manquement, les intérêts seront dus au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date effective de paiement, et du paiement d'une indemnité pour couvrir les frais de recouvrement d'un montant minimal de 40 euros.

ARTICLE 6- COMMUNICATION

Les parties s'engagent à valoriser leur collaboration sur les supports de communication qui s'inscriraient dans ce cadre partenarial, en y apposant leurs logos respectifs ainsi que ceux de leurs partenaires. Il est convenu que toute communication ou exploitation des éléments et informations relatifs aux actions menées dans le cadre de ce partenariat, ainsi que toute publication devront citer nommément les parties après validation de leur part, et ce, de façon équilibrée et quelle que soit la forme (papier, brochure, réseaux sociaux...).

De plus, elles feront systématiquement état du partenariat, auprès des entreprises, dans les publications et lors de manifestations publiques menées sur le territoire de la CCSAL.

ARTICLE 7- MODIFICATION DE LA CONVENTION

Ce partenariat est évolutif et pourra être adapté en fonction des besoins des deux parties, des mutations économiques et des travaux conjoints notamment dans le cadre de la gouvernance du programme. Une évolution conséquente conduira les parties à amender la présente convention par voie d'avenant soumis à l'approbation des Présidents. Cet avenant sera ensuite annexé à l'actuel cadre contractuel.

ARTICLE 8 – REVERSEMENT, RESILIATION, CONTESTATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de l'une des parties et/ou de litige entre les parties. Dans ce cas, la présente convention prendra fin dans un délai minimum de trois mois à compter de l'envoi, par l'une des parties, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour tout autre motif de résiliation à l'initiative de la CCSAL, cette dernière serait redevable de 25% de la somme forfaitaire mentionnée à l'article 5 si cette résiliation intervenait dans les trois mois après la signature, de 50% en cas de résiliation dans les six mois, 75% dans les neuf mois et l'intégralité au-delà des neuf mois.

ARTICLE 9- ASSURANCES

Chaque partie déclare être assurée, pour des montants suffisants, contre les risques relevant de sa responsabilité civile, professionnelle et contractuelle, dans le cadre de l'exécution de la présente convention et de programmes d'actions visés à l'article 2.

ARTICLE 10-LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litiges sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, une voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

A _____, le

..... Christophe HETT

Président la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue

Vice-Président
de la Chambre de Métiers d'Alsace

L'objectif de l'action est de promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire des artisans locaux et, ainsi, de permettre aux entreprises plus compétitives sur leur territoire

Cible : Entreprises et établissements artisanaux établis sur le territoire de la CCSAL répondant aux critères d'éligibilité de la marque ARTISAN D'ALSACE.

Nombre : 10 entreprises accréditées à la Marque

Engagement des parties :

CMA :

Prospection, rendez-vous individuel et personnalisé avec les entreprises

La cible prioritaire d'entreprises et de métiers est définie en collaboration avec la CCSAL. Le processus d'accréditation comprend plusieurs étapes, notamment un entretien individuel au sein de l'entreprise. Les candidats doivent remplir un formulaire de candidature et répondre à un questionnaire d'éligibilité comportant dix critères. Ces critères incluent la performance économique de l'entreprise, sa responsabilité sociale, sa performance environnementale, son ancrage territorial, sa transformation digitale, la transmission du savoir-faire, l'approvisionnement et les circuits de vente de l'entreprise, la qualification professionnelle au sein de l'entreprise, son implication dans la profession et la solidarité inter-entreprises, ainsi que sa fabrication et son service client.

Traitement administratif du dossier d'accréditation

Le traitement administratif du dossier d'accréditation comprend trois étapes. Dans un premier temps, une préparation du dossier est effectuée, avant de procéder à une étude de la réputation et des valeurs de l'entreprise. S'en suit, une soumission du dossier de candidature à un Comité d'Accréditation. Ce comité, composé de la CMA, de l'ADIRA et d'organisations professionnelles par métiers représentés, statue sur l'éligibilité de l'entreprise à la Marque. A la suite de cette instruction, l'avis peut être favorable ou défavorable. Enfin, le traitement administratif des dossiers d'accrédités permet l'ouverture des droits à la Marque.

Communication

Lors de leur accréditation, les artisans bénéficient d'un kit de communication pour comprenant divers éléments, tels que 4 vitrophanes, 50 stickers de la marque ARTISAN D'ALSACE, une clé USB contenant les fichiers numériques de la Marque avec des modèles de stickers, un spot « consommez local » à destination des clients, et une bannière web. De plus, l'entreprise bénéficie d'un référencement sur la carte de géolocalisation des artisans accrédités et sur l'annuaire en ligne ARTISAN D'ALSACE.

Lors de la phase de prospection, une communication personnalisée sera diffusée, incluant une campagne d'e-mailing avec le double logo CMA et CCSAL, l'annonce de l'engagement de la CCSAL lors des relances téléphoniques auprès des entreprises, et la mention du logo de la CCSAL sur le site internet de la marque ARTISAN D'ALSACE pour les artisans accrédités.

En outre, il est envisagé un relais de communication dans la presse locale, une communication sur l'action via le site de la marque ARTISAN D'ALSACE, dans la rubrique actualité, et une présentation sur les réseaux sociaux animés par la CMA et la CCSAL pour soutenir l'action.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 068-200066033-20260430-C20260421U-DE



ANNEE OPERATIONNELLE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 ENTRE LA CCSAL ET LA CMA

Dans le cadre de la présente convention entre la CCSAL et la CMA, les actions suivantes seront déclinées en direction des entreprises et établissements artisanaux du territoire de la CCSAL, sur la période de douze mois, à partir de la date de la signature de la convention par les deux parties. Les montants indiqués correspondent à la contribution financière de la CCSAL versées à la CMA pour la réalisation de ces actions.

AXE 1 : LES SUIVIS POST-CREATION DE JEUNES ENTREPRISES (ACTIONS INSCRITES HORS CONVENTION REGIONALE PACTE TRANSMISSION-REPRISE RGE)

Objectif : Aider le dirigeant à faire le point sur la situation économique de son entreprise et l'accompagner dans la mise en place d'outils de gestion utile à son développement

Cible : Les entreprises créées et/ou reprise depuis moins de trois années (depuis la date de création)

Nombre : 4 entreprises

Engagement des parties :

CMA :

- Entretien individuel confidentiel réalisé en entreprise,
- Information personnalisée sur le développement d'entreprise en fonction de la situation de l'entreprise, du contexte et des objectifs du dirigeant,
- Remise d'un compte-rendu personnalisé au dirigeant.

CCSAL :

- Communication sur cette offre de la CMA sur ses réseaux sociaux, site internet, affichage dans des lieux publics, tout autre support à sa disposition,
- Payer à la CMA par la CCSAL : 2 400,00 € net de taxes pour la réalisation des 4 suivis d'entreprise (soit 4 x 600,00 € net de taxes).

AXE 2 : LA MARQUE ARTISAN D'ALSACE

Objectif : Encourager l'adhésion des artisans du territoire de la CCSAL à la marque ARTISAN D'ALSACE, un signe distinctif-reconnu pour la valorisation des entreprises alsaciennes.

La Chambre de Métiers d'Alsace, aux côtés de l'ADIRA et des organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, a créé la marque ARTISAN D'ALSACE. Cette marque identifie et valorise des entreprises artisanales sur le territoire alsacien.

L'objectif de l'action est de promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire des artisans locaux et, ainsi, de permettre aux entreprises plus compétitives sur leur territoire

Cible : Entreprises et établissements artisanaux établis sur le territoire de la CCSAL répondant aux critères d'éligibilité de la marque ARTISAN D'ALSACE.

Nombre : 10 entreprises accréditées à la Marque

Engagement des parties :

CMA :

Prospection, rendez-vous individuel et personnalisé avec les entreprises

La cible prioritaire d'entreprises et de métiers est définie en collaboration avec la CCSAL. Le processus d'accréditation comprend plusieurs étapes, notamment un entretien individuel au sein de l'entreprise. Les candidats doivent remplir un formulaire de candidature et répondre à un questionnaire d'éligibilité comportant dix critères. Ces critères incluent la performance économique de l'entreprise, sa responsabilité sociale, sa performance environnementale, son ancrage territorial, sa transformation digitale, la transmission du savoir-faire, l'approvisionnement et les circuits de vente de l'entreprise, la qualification professionnelle au sein de l'entreprise, son implication dans la profession et la solidarité inter-entreprises, ainsi que sa fabrication et son service client.

Traitement administratif du dossier d'accréditation

Le traitement administratif du dossier d'accréditation comprend trois étapes. Dans un premier temps, une préparation du dossier est effectuée, avant de procéder à une étude de la réputation et des valeurs de l'entreprise. S'en suit, une soumission du dossier de candidature à un Comité d'Accréditation. Ce comité, composé de la CMA, de l'ADIRA et d'organisations professionnelles par métiers représentés, statue sur l'éligibilité de l'entreprise à la Marque. A la suite de cette instruction, l'avis peut être favorable ou défavorable. Enfin, le traitement administratif des dossiers d'accrédités permet l'ouverture des droits à la Marque.

Communication

Lors de leur accréditation, les artisans bénéficient d'un kit de communication pour comprenant divers éléments, tels que 4 vitrophanes, 50 stickers de la marque ARTISAN D'ALSACE, une clé USB contenant les fichiers numériques de la Marque avec des modèles de stickers, un spot « consommez local » à destination des clients, et une bannière web. De plus, l'entreprise bénéficie d'un référencement sur la carte de géolocalisation des artisans accrédités et sur l'annuaire en ligne ARTISAN D'ALSACE.

Lors de la phase de prospection, une communication personnalisée sera diffusée, incluant une campagne d'e-mailing avec le double logo CMA et CCSAL, l'annonce de l'engagement de la CCSAL lors des relances téléphoniques auprès des entreprises, et la mention du logo de la CCSAL sur le site internet de la marque ARTISAN D'ALSACE pour les artisans accrédités.

En outre, il est envisagé un relais de communication dans la presse locale, une communication sur l'action via le site de la marque ARTISAN D'ALSACE, dans la rubrique actualité, et une présentation sur les réseaux sociaux animés par la CMA et la CCSAL pour soutenir l'action.

Accompagnement des entreprises accréditées

Les artisans ont accès à des ateliers et webinaires numériques organisés par la CMA. Ces sessions visent à valoriser leurs entreprises et leur offre. De plus, les conseillers de la CMA offrent un accompagnement thématique directement dans les entreprises, en fonction des besoins identifiés (notamment les points de progrès).

5. Animation du réseau de la Marque

Les artisans accrédités seront invités aux soirées d'entreprises de réseautage « Les Apéros de la Marque » organisés en Alsace ; à cette occasion, l'accompagnement de la CCSAL sera mis en valeur. Enfin, un bilan de l'action est préparé pour la CCSAL, permettant ainsi de valoriser son soutien à l'accréditation des entreprises locales et de mettre en avant les éléments différenciateurs de ces entreprises, qui deviennent ainsi des actrices du marketing territorial de la collectivité.

6. Options, sur demande écrite de la CCSAL :

La CMA organise sur le territoire de CCSAL une soirée « Apéro de la Marque ». L'événement consiste à réunir les artisans alsaciens accrédités de la Marque Artisan d'Alsace à se rencontrer et tisser des liens entre eux.

CCSAL :

- Relais de la communication de la CMA sur ses réseaux sociaux, son site internet, tous autres supports et prises de paroles,
- Payer à la CMA par la CCSAL : **3 120,00 € TTC**
Soit 100 % du coût d'adhésion de la 1ère année de l'accréditation de 10 artisans :
10 x 240 € TTC /entreprise = 2.400 € TTC
+ 720 € TTC de frais pour préparation du bilan de l'action et temps administratif (équivalent d'une journée de travail de 7,5 h).
- Sur options, payer à la CMA par la CCSAL :
 - L'organisation par la CMA d'une soirée-événement « Apéro de la Marque » pour un montant forfaitaire de 1200 € TTC,
 - Un « buffet-traiteur » d'une valeur de 720 € TTC pour clôturer cette soirée.

La présente convention ne se substitue pas à la procédure d'accréditation habituelle pour l'obtention de la marque ARTISAN D'ALSACE. L'artisan devra présenter un dossier de candidature à la CMA et se soumettre aux conditions d'éligibilité.